



**RAPPORT ANNUEL 2010-2011 SUR LES ACTIVITÉS
DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET
SUR CELLES DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI**

Depuis la création du fonds, le 2 décembre 2009, jusqu'au 31 mars 2011

Déposé à l'Assemblée nationale
par la ministre responsable des Aînés

Décembre 2011

ISBN : 978-2-550-63633-5 (PDF)
ISBN : 978-2-550-63654-0 (imprimé)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

RAPPORT ANNUEL 2010-2011 SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET SUR CELLES DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI

Depuis la création du fonds, le 2 décembre 2009, jusqu'au 31 mars 2011

**Déposé à l'Assemblée nationale
par la ministre responsable des Aînés**

Décembre 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16 de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2010-2011 sur les activités du fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion L'Appui.

Le rapport soumis présente un bilan du nombre des activités, des sommes versées et des résultats obtenus par L'Appui pour la période se déroulant entre janvier 2010 et le 31 mars 2011.

Je suis fière de déposer ce bilan qui témoigne de l'amorce du travail à accomplir dans le soutien aux proches aidants. Je tiens à remercier notre partenaire, Sojecci II Ltée, de la Famille Lucie et André Chagnon, pour sa contribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Marguerite Blais

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	6
1) États financiers du fonds de soutien aux proches aidants.....	8
2) 2009-2010 : la mise en place de la Société de gestion L'Appui	8
2.1) Implantation de trois carrefours de soutien aux aidants (CSA).....	10
2.2) Total des sommes versées en 2010-2011	10
3) Des résultats encourageants.....	10
4) Modification au protocole d'entente	12

NOTES EXPLICATIVES

Le projet de loi n° 6 instituant le fonds de soutien aux proches aidants a été adopté le 8 octobre 2009. Le fonds de soutien aux proches aidants (le fonds) a été constitué par la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants dans le but de soutenir les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. Il a commencé ses activités le 2 décembre 2009 et il est administré par le ministère de la Famille et des Aînés.

De la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants découle un partenariat établi entre le gouvernement du Québec, par la voie de la ministre responsable des Aînés (la Ministre), et Sojecci II Ltée (Sojecci), de la famille Lucie et André Chagnon (les Partenaires). À cet effet, le 1^{er} novembre 2009, les Partenaires ont signé un protocole d'entente déterminant les modalités de gestion des contributions annuelles, les principes d'action, la stratégie d'intervention, les caractéristiques des projets, la durée de l'entente et les dispositions de résiliation.

Les Partenaires se sont engagés en signant ce protocole d'entente sur une période de dix ans afin de soutenir conjointement des projets émanant de l'une ou de l'autre des régions administratives du Québec et visant à répondre le plus adéquatement possible aux besoins des différentes communautés locales qui les composent. La Ministre et Sojecci consacreront sur ces dix ans les sommes de 150 000 000 \$ et de 50 000 000 \$ respectivement, à raison, annuellement, de 15 000 000 \$ pour la Ministre et de 5 000 000 \$ pour Sojecci. Les objectifs visés sont :

- l'augmentation, la diversification et la fourniture de services de répit;
- l'offre de services d'accompagnement et de soutien individuel, communautaire ou social;
- le soutien efficace et continu des communautés locales à l'œuvre auprès d'eux;
- l'offre de services de formation et d'apprentissage;
- le soutien à l'innovation de même qu'à l'acquisition et au transfert de connaissances en ces matières.

Les Partenaires estiment importants les besoins des proches aidants. Ils considèrent que la stratégie principale de la Société de gestion (L'Appui), qui gère et administre les sommes versées du fonds, devra reposer sur la mobilisation et l'implication, dans chacune des régions administratives du Québec, en vue de créer, d'animer et de soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou de références destinés aux proches aidants en réponse aux besoins exprimés par les communautés locales de chaque région administrative.

La Ministre et Sojecci ont conclu une entente avec L'Appui en signant respectivement une convention de subvention et une convention de contribution. Ces conventions, toutes deux effectives en date du 3 décembre 2009, déterminent les modalités de versement, les conditions d'octroi des sommes, les responsabilités afférentes et les détails de gestion et de résiliation

En ce qui a trait au présent rapport, l'article 16 de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants édicte les principes de reddition de compte suivants :

« Le ministre responsable des Aînés dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds et sur celles de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants et de tout autre organisme à qui le ministre verse des subventions ou des contributions pour les fins visées aux articles 1 et 2. Ce rapport doit notamment comprendre une liste des activités, projets et initiatives financés et faire également état, le cas échéant, des modifications apportées au protocole d'entente de partenariat conclu entre le ministre responsable des Aînés et Sojecci II Ltée. La commission compétente de l'Assemblée nationale procède à l'étude de ce rapport tous les trois ans. »

Conformément à cet article, ce rapport vise à fournir un bilan détaillé du nombre d'activités, de projets et d'initiatives soutenus, des sommes versées et des résultats obtenus par la Société de gestion du fonds pour la période se déroulant entre janvier 2010 et mars 2011. La dernière section porte sur les activités du fonds, c'est-à-dire le bilan des actifs, des passifs et des surplus cumulés. Par ailleurs, aucune modification n'a été apportée au protocole d'entente de partenariat au cours de cette période.

1) États financiers du fonds de soutien aux proches aidants

Les états financiers du fonds de soutien aux proches aidants sont présentés ci-dessous. Les tableaux suivants nous démontrent que la somme de 14 880 000 \$ a été injectée dans le fonds de soutien aux proches aidants par la partie gouvernementale en 2010-2011. Nous pouvons également constater des surplus cumulés, au 31 mars 2011, de 7 746 106 \$. De ce montant, les intérêts sur le fonds consolidé du revenu représentent une somme de 26 106 \$. Comme la Société de gestion a été instituée en personne morale par lettres patentes délivrées le 30 octobre 2009, un seul montant de 7 400 000 \$ a été versé pour l'année 2009-2010. Le deuxième versement est donc reporté annuellement dans le fonds et il sera versé à la fin de l'entente de dix ans.

FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS		
BILAN (non vérifié)		
AU 31 MARS 2011 INCLUANT LE COMPARATIF AU 31 MARS 2010		
	31 mars 2011	31 mars 2010
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs	10 242 \$	-
Avances au fonds consolidé du revenu	7 735 864 \$	7 600 000 \$
	<u>7 746 106 \$</u>	<u>7 600 000 \$</u>
PASSIFS		
SURPLUS CUMULÉS	7 746 106 \$	7 600 000 \$
	<u>7 746 106 \$</u>	<u>7 600 000 \$</u>

**FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS
ÉTATS DES RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉS
(non vérifiés)
AU 31 MARS 2011 INCLUANT LE COMPARATIF AU 31 MARS 2010**

	<u>31 mars 2011</u>	<u>31 mars 2010</u>
REVENUS		
Taxes à la consommation – Tabac	15 000 000 \$	15 000 000 \$
Intérêts sur le fonds consolidé du revenu	26 106 \$	-
	<u>15 026 106 \$</u>	<u>15 000 000 \$</u>
DÉPENSES		
Transferts pour l'octroi d'une subvention pour le soutien aux proches aidants :		
– Soutien	14 880 000 \$	7 400 000 \$
	<u>14 880 000 \$</u>	<u>7 400 000 \$</u>
SURPLUS ANNUEL	<u>146 106 \$</u>	<u>7 600 000 \$</u>
SURPLUS AU DÉBUT	<u>7 600 000 \$</u>	-
SURPLUS À LA FIN	<u><u>7 746 106 \$</u></u>	<u><u>7 600 000 \$</u></u>

2) 2009-2010 : la mise en place de la Société de gestion L'Appui

2.1) Implantation de trois carrefours de soutien aux aidants (CSA)

Il a été convenu à l'article 4.1 du protocole d'entente dûment signé en novembre 2009 par la Ministre et les Partenaires que :

« la principale stratégie d'intervention de la Société de gestion reposera sur la mobilisation et l'implantation, dans chacune des régions administratives, des instances et des acteurs légitimes et reconnus voués au soutien et au bien-être des Proches aidants, en vue de créer, d'animer et de soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou de références destinés aux Proches aidants (ci-après, les « Carrefours de soutien »), en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales de chaque région administrative et dont le développement respectera les particularités régionales ainsi que les priorités issues de la concertation des acteurs ».

Les CSA visent à soutenir, dans toutes les régions du Québec, la mobilisation et l'engagement des partenaires et des instances qui viennent en aide aux proches aidants. Ils définiront les services nécessaires et coordonneront efficacement l'accès aux services.

Les CSA soutiendront aussi financièrement divers projets favorisant le soutien aux proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres démences apparentées, ou toutes formes de dégénérescences physiques ou mentales liées au vieillissement.

Pour ce faire, les CSA assurent la réalisation d'un portrait diagnostique de la situation des proches aidants des aînés dans leur région, élaborent un plan stratégique et un plan d'action annuel, mettent en place des mécanismes d'évaluation, procèdent à un appel d'offres de projets et effectuent l'analyse des projets soumis par les organismes du milieu.

Le 15 octobre 2010, trois CSA ont été annoncés dans trois régions du Québec, soit les Laurentides, la Montérégie et le Bas-Saint-Laurent.

2.2) Total des sommes versées en 2010-2011

Total des sommes versées au 31 mars 2011 dans les CSA

Résultats au 31 mars 2011	Sommes versées
CSA Bas-Saint-Laurent	51 178 \$
CSA Laurentides	109 500 \$
CSA Montérégie	164 265 \$
TOTAL	324 943 \$

3) Des résultats encourageants

La période 2010-2011 représente une année de démarrage pour L'Appui. Ainsi, au cours des 15 derniers mois, L'Appui s'est incorporé, a mis en place son conseil d'administration et a procédé à la dotation de son personnel de direction et du personnel de soutien des CSA. Rappelons que L'Appui a commencé ses activités en janvier 2010 et a dû s'outiller et mettre en place les règles, procédures et mécanismes assurant son fonctionnement.

Tableau des réalisations

RÉALISATIONS	2010-2011
<p>1.1 Planter les CSA pilotes : Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Montérégie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Susciter la mobilisation et la concertation des acteurs régionaux. • Offrir différentes séances d'information sur les objectifs et les modalités d'implantation d'un CSA ou y participer. • Accompagner et outiller les comités régionaux d'implantation. • Soumettre au conseil d'administration (CA) de L'Appui, pour l'octroi du budget de démarrage, les dossiers des régions remplissant les conditions requises pour les étapes de mobilisation et d'implantation. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>
<p>1.2 Établir des mécanismes horizontaux et verticaux de transfert d'expertise et une dynamique de partage entre les CSA (portrait diagnostic, vision, orientations, services, outils, pratiques prometteuses, impacts).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer l'instance de concertation des directeurs régionaux des CSA (Table des directeurs généraux [DG]). • Inviter les DG régionaux à participer à différents comités de travail. • Susciter des occasions d'échange entre les présidences de CA régionaux. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>
<p>1.3 Informer, accompagner et soutenir les CSA dans la réalisation de leurs mandats (incluant le développement d'outils structurants, notamment au regard du portrait diagnostic, du plan stratégique, du plan d'action et de l'appel de projets).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration d'un coffre à outils pour l'implantation des CSA. • Contribuer à l'élaboration d'un coffre à outils pour la première année d'activité. • Définir le mode de suivi de l'implantation et les outils appropriés. • Procéder périodiquement à l'évaluation et à la mise à jour des outils. • Assurer le suivi de l'accompagnement des directions d'activités auprès des CSA. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>
<p>1.4 S'assurer du respect des principes directeurs centrés sur l'aidant dans l'ensemble du processus d'intervention, de L'Appui jusqu'à l'aidant lui-même.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et diffuser clairement les énoncés des principes directeurs aux différents partenaires et assurer la conformité du discours. • Contribuer à assurer une cohérence des messages et une compréhension de la philosophie et des objectifs d'intervention. • Élaborer des plans de communication nationaux et régionaux en fonction des publics ciblés. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>

Une évaluation critique des activités de L'Appui est prévue. Cette évaluation pourra être effectuée lorsque les données pertinentes seront disponibles.

4) Modification au protocole d'entente

Aucune modification n'a été apportée au protocole d'entente de partenariat depuis la création du fonds.

